



Transtext(e)s Transcultures 跨文本跨文化

Journal of Global Cultural Studies

11 | 2016

Le genre de la maladie : pratiques, discours, textes et représentations

Nourrices et maladie : le cas de « la syphilis des innocents » en France dans la seconde moitié du XIXe siècle

Emmanuelle ROMANET-DA FONSECA



Electronic version

URL: <http://journals.openedition.org/transtexts/655>

DOI: 10.4000/transtexts.655

ISSN: 2105-2549

Publisher

Gregory B. Lee

Electronic reference

Emmanuelle ROMANET-DA FONSECA, « Nourrices et maladie : le cas de « la syphilis des innocents » en France dans la seconde moitié du XIXe siècle », *Transtext(e)s Transcultures 跨文本跨文化* [Online], 11 | 2016, Online since 30 June 2017, connection on 19 April 2019. URL : <http://journals.openedition.org/transtexts/655> ; DOI : 10.4000/transtexts.655

This text was automatically generated on 19 April 2019.

© Tous droits réservés

Nourrices et maladie : le cas de « la syphilis des innocents » en France dans la seconde moitié du XIXe siècle

Emmanuelle ROMANET-DA FONSECA

Situation ou état des lieux

- 1 La mise en nourrice est une pratique très largement répandue en France dans la seconde moitié du XIXe siècle : pour les années 1887-1888, le nombre d'enfants mis en nourrice hors de la ville est de 30% pour Paris et de 48% pour Lyon.¹ On fait appel à des nourrices « à emporter », qui allaitent les enfants d'ouvriers, de commerçants, d'artisans ainsi que les enfants abandonnés qui sont pris en charge par les institutions. À celles-ci s'ajoutent les nourrices « sur lieu », recrutées par les familles bourgeoises, qui allaitent les bébés au domicile des parents. On parle, pour cette époque, d'allaitement « mercenaire » aussi bien du côté des professionnels de la médecine que dans les écrits spécialisés.
- 2 La syphilis est une maladie sexuellement transmissible (MST) infectieuse et contagieuse. Souvent appelée vérole, elle se nomme aussi « mal de Naples », du nom de la ville où est apparue la maladie au XVe siècle.² Elle fut ensuite diffusée dans toute l'Europe par les armées de Charles VIII.³ Au XIXe siècle encore, la syphilis est « la » grande maladie vénérienne. Flaubert la décrit comme étant presque aussi courante que le rhume...⁴ Lui-même en est atteint, tout comme Maupassant.
- 3 Dans les dictionnaires médicaux du XIXe siècle, on trouve pour la première fois beaucoup de descriptions cliniques de la syphilis. Pour le dictionnaire populaire de médecine usuelle, « [l]a syphilis est une maladie virulente qui ne se développe pas spontanément, mais se transmet par contact ou hérédité. »⁵ À cette époque, on soigne la syphilis par le mercure et l'iodure de potassium. Ces remèdes sont ceux donnés par les médecins ; mais ceux-ci sont concurrencés par des charlatans qui vendent divers remèdes à grand renfort

de publicité dans les journaux et promettent une guérison rapide et définitive.⁶ Cette maladie rime alors avec prostitution et mauvaise vie (luxure...) D'ailleurs, dans la plupart des hôpitaux de Paris, on refuse de recevoir les syphilitiques. Jusqu'en 1871, le principal hôpital parisien à s'en occuper (l'hôpital Lourcine) installe même les malades dans des cellules en sous-sol pour les punir.⁷ En 1880, un dispensaire est enfin ouvert dans la capitale, dans lequel la maladie est soignée tout en garantissant le secret médical. En 1882 : 31 000 cas y sont traités; auxquels il faut ajouter 4 800 autres cas à Lourcine.⁸

- 4 Pendant longtemps, nombre de livres de médecine passent sous silence la syphilis. Il faut attendre la seconde moitié du XIXe siècle pour que les médecins s'y intéressent. Un débat naît alors. Un groupe mené par le docteur Fournier identifie la syphilis héréditaire. Mais de nombreux confrères n'en sont pas encore persuadés. Notons que la théorie de la syphilis héréditaire permet de moraliser la société. D'après Alain Corbin, « [m]ieux que l'alcoolisme, la tuberculose ou la débilité mentale, la syphilis symbolise l'angoisse d'une bourgeoisie qui se sent menacée par la démoralisation sexuelle ; la doctrine scientifique de l'hérédité syphilitique vient à point pour freiner l'ardeur de tous les candidats à la débauche. »⁹
- 5 La question de la syphilis héréditaire va aussi donner lieu à d'interminables débats afin de savoir si la transmission de la maladie se fait par le père ou par la mère. L'hérédité paternelle est communément admise à cette époque, dans la mesure où la femme se doit de « concevoir sans péché »¹⁰. La femme (la mère) jouit de l'immunité de la faute dans les milieux de l'aristocratie et de la bourgeoisie. C'est pourquoi on parle aussi de syphilis conceptionnelle : dans ce cas, on considère que le fœtus est victime de la maladie de son père et peut infecter sa mère, in utero, alors que celle-ci n'a pas été contaminée au cours de ses relations sexuelles avec le père. À la fin du siècle, le professeur Alfred Fournier remet toutefois en cause cette théorie et parle pour la mère de syphilis latente. Il va même jusqu'à affirmer que les conséquences de la maladie varient selon le sexe du géniteur : tandis que le père transmettrait le risque d'avortement, de mortinatalité et de débilité, la mère, de son côté, transmettrait une syphilis en nature, c'est à dire virulente.¹¹ Quoi qu'il en soit, la notion de syphilis héréditaire va être à l'origine d'une véritable « terreur du mal vénérien »¹² qui se répand à partir des années 1880 ; associée à l'idée de dégénérescence.
- 6 Cette notion trouve un écho dans les classes supérieures de la société qui sont hantées par la pureté de leur lignée. Alain Corbin résume cette angoisse ainsi : « Le peuple, par l'intermédiaire de ses femmes, transmet donc au mâle de la bourgeoisie une syphilis virulente, qui se métamorphose en germe de mort pour toute la lignée. Malgré la pureté de l'épouse-mère, la race [...] se trouve menacée par une pourriture venue de la rue ou du sixième étage. »¹³ Il y a une véritable angoisse de la contagion de l'ensemble de la société par les « classes dangereuses ».
- 7 On attribue alors à la syphilis héréditaire un pouvoir très important : toutes les maladies, y compris les maladies psychologiques s'expliquent par une hérédité syphilitique. Ce qui fait dire à Guéneau de Mussy, un médecin de l'époque : « La vérole est un fumier où végètent de préférence toutes les pourritures. »¹⁴ À cette idée, le professeur Fournier, spécialiste de la syphilis, va néanmoins associer la notion de syphilis des innocents. En 1885, il dénonce devant l'Académie de médecine les ravages que ce mal exerce sur les victimes innocentes (nourrices, nourrissons, épouses fidèles ...) sortant ainsi la maladie du seul cadre des relations extraconjugales et de la prostitution.¹⁵ Et dans son livre intitulé *Syphilis et mariage*¹⁶ en 1880, il développe l'idée d'une syphilis imméritée.¹⁷

Mise en nourrice et syphilis : un duo explosif

- 8 Au XIXe siècle, on est donc très vigilant sur la santé de la femme qui allaite. Elle ne doit avoir aucune maladie, car beaucoup de maladies se transmettent par le lait. À cette époque, les Bureaux de placement des nourrices ne sont pas loin de fonctionner comme un marché aux bestiaux : le docteur palpe les seins, goûte le lait, flaire l'haleine... Les familles cherchent à recruter les meilleurs seins. Les médecins se placent ainsi en experts auprès des familles bourgeoises et distillent un discours très structuré sur la bonne santé de la nourrice.
- 9 C'est l'État qui veille sur la santé des nourrices à emporter. Depuis la loi Roussel de 1874, il protège « tout enfant âgé de moins de deux ans qui est placé moyennant salaire, en nourrice, [...] hors du domicile de ses parents. »¹⁸ La maladie la plus redoutée est ici très clairement la « syphilis des innocents » telle que nous l'avons décrite plus haut. Et un médecin d'expliquer : « On ne suspecte pas un nourrisson ou une nourrice comme on suspecte une fille, une prostituée. [...] Dans les conditions les plus déplorables, frappant des innocents par excellence, contaminant de vérole ceux qui ont le moins mérité la vérole, contaminant des enfants nouveaux-nés, des femmes dans l'exercice de la fonction la plus sainte... »¹⁹
- 10 Par ailleurs, il existe différents cas de nourrices et nourrissons syphilitiques : dans le premier cas, un bébé est syphilitique et la nourrice saine. Selon le docteur Alfred Fournier, il y a beaucoup d'exemples de contagion de nourrissons à nourrices par l'allaitement, si bien que dans le cours qu'il dispense aux futurs médecins, il affirme : « Un médecin ne doit pas permettre qu'un enfant syphilitique soit allaité par une nourrice saine. »²⁰ Mais c'est sans compter sur certains parents qui ne tiennent pas compte du risque que la nourrice court, considérant qu'ils la payent pour cela. La peur du « qu'en dira-t-on », si la maladie de l'enfant venait à être connue, a également son importance, de sorte que la nourrice n'est pas informée de la maladie du nourrisson qu'elle allaite. Elle peut aussi ignorer les risques encourus par méconnaissance de l'existence même de la maladie.
- 11 Alfred Fournier explique à ses étudiants que le médecin se doit d'informer la nourrice mais sans trahir le secret médical :
- Je crois, dit-il, que nous devons protection à la nourrice mais protection seulement et non délation. [...] La situation de cette femme éloignée de son pays et des siens, pauvre ou assez peu fortunée tout au moins pour avoir abandonné son enfant et vendu son lait, isolée, sans conseils, sans appui, et de plus exposée à la contagion d'une maladie des plus graves, d'une maladie qui va compromettre son seul bien, sa santé, avec la santé de son mari et de ses enfants à venir ; d'une maladie considérée comme honteuse, qui la mettra à l'index dans son village, d'une maladie enfin-cela s'est vu-qui peut la tuer ?²¹
- 12 Et le docteur Fournier de conseiller d'écrire sur la prescription faite au nourrisson pour le soigner : « Impossibilité absolue de continuer l'allaitement par la nourrice. »²² Le médecin se décharge ainsi de toute responsabilité si la nourrice contracte la maladie.
- 13 Deuxième cas : un bébé et une nourrice sont tous deux syphilitiques. Le médecin va dans cette situation traiter l'enfant et sa nourrice, mais il doit faire face à certains parents qui

ont peur que le traitement donné à la nourrice, comme le mercure, passe dans le lait et altère ainsi sa qualité. Le docteur Fournier raconte que certains parents font preuve, là encore, d'égoïsme, refusant que le médecin traite la nourrice.²³ Pour certains pères de famille bourgeoise, confesser une telle maladie - qui plus est à une nourrice : « Une femme à gages, à une mercenaire, quelque chose comme une domestique ! »²⁴ - pose problème. Il y a là un enjeu de rapport de classe. Certaines familles vont même jusqu'à proposer un dédommagement financier, pour éviter un procès et obtenir le silence de la nourrice.

- 14 Cependant, il est difficile de savoir si un nouveau-né est atteint de la syphilis avant de lui donner une nourrice. Car comme l'explique Achille Dron, spécialiste de cette maladie : « Les accidents syphilitiques n'apparaissent que fort rarement au moment de la naissance ; le plus souvent, c'est à la fin du premier mois et dans le courant du second que se montre la maladie. Il y a entre la naissance et les premiers symptômes un véritable temps d'incubation. »²⁵ Aux Enfants-Assistés à Paris, à la fin du XIXe siècle, les bébés ne sont allaités qu'à partir du onzième jour pour éviter que d'éventuels nourrissons syphilitiques ne contaminent leurs nourrices.²⁶ Les dix premiers jours servent à repérer les enfants atteints. Les nourrissons qui s'avèrent infectés sont alors nourris au lait de vache.²⁷ Cette décision fait suite à de trop nombreux cas de nourrices contaminées.
- 15 Dans cette situation, une autre question se pose : le lait des nourrices syphilitiques est-il un transmetteur ? Les médecins s'opposent sur cette question. Ceux qui pensent que le lait ne transmet pas la syphilis expliquent que la contamination se fait par les nombreux contacts journaliers qui existent entre un nourrisson et sa nourrice.²⁸ Autre question qui fait débat à l'époque : qui a contaminé qui ? Plus on avance dans cette seconde moitié du XIXe siècle, plus les nourrices vont en justice pour réclamer un dédommagement. Un ancien chirurgien, avocat à la Cour d'Appel évoque « le sort de ces malheureuses femmes qui viennent présenter aux Tribunaux la triste histoire de leur santé ruinée et de leur avenir à jamais perdu, et réclamer auprès des juges des indemnités contre les familles des infortunés nourrissons qui les ont empoisonnées. »²⁹ La justice fait appel au savoir de la médecine pour trancher la question. C'est par exemple le cas lors du procès suivant : une jeune femme, épouse d'un ouvrier près de Soissons et déjà mère, vint à Paris chercher un nourrisson. Après avoir subi les visites médicales d'usage par le médecin de l'administration des nourrices, madame R. repartit chez elle avec un jeune enfant appartenant aux époux X. Le bébé est atteint de syphilis congénitale et meurt après avoir transmis la maladie à la nourrice, qui a infecté son mari. Suivront deux naissances endeuillées : les bébés meurent dans les jours qui suivent leur naissance, atteints de la syphilis. La nourrice et son époux ont assigné les parents du nourrisson devant le tribunal de la Seine, « en paiement de 2 500 francs de dommages-intérêts et 250 francs pour frais de médecin et fournitures de pharmacie. »³⁰ La justice donne gain de cause à la nourrice.

Le cas de Lyon dans la seconde moitié du XIXe siècle

- 16 À Lyon, la maladie est présente depuis longtemps. Déjà Rabelais, médecin à l'Hôtel-Dieu en 1532 évoquait la maladie qu'il reliait à la prostitution. Et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, lorsqu'un lyonnais atteint de syphilis se présentait pour être soigné à l'Hôtel-Dieu « une enquête était ouverte pour établir s'il avait contracté la maladie par sa faute. Et après la guérison, il avait dans ce cas, pour le punir, la tête tondu et rasée. »³¹ La ville semble en effet offrir des conditions particulières au développement de la syphilis que la Société de

Médecine de Lyon considère comme un problème de santé publique. Selon Ariste Potton, médecin et lauréat du prix de la Société de Médecine de Lyon en 1841 pour son mémoire sur cette maladie, toutes les conditions sont requises pour que la syphilis s'y développe : la grande ville, la présence de marchands étrangers liée au négoce, le fait que la ville soit un lieu de passage et de repos des troupes, la présence d'une importante population ouvrière... Pour Potton, la prostitution est la cause principale de la maladie : « L'étude de la syphilis à Lyon nous a nécessairement conduit à celle de la prostitution qui en est le foyer le plus énergique. »³² La prostitution déclarée, mais aussi la prostitution clandestine, sans oublier une prostitution occasionnelle à laquelle se livrent nombre de jeunes ouvrières par nécessité ; soit, au total, une femme sur cinquante individus.³³

- 17 La situation est telle qu'en 1803, le commissaire de police proclame l'indispensable nécessité de réprimer la prostitution, foyer de la syphilis. Et parallèlement, il aide à la création de l'Hospice de l'Antiquaille.³⁴ Ainsi est né le berceau de la vénérologie lyonnaise.³⁵ Les registres de l'Antiquaille nous apprennent que dès les premières années de son existence, le lieu soigne plus de 2 500 vénériens³⁶ dont la moitié sont des prostituées. Très vite, l'Antiquaille refuse des malades faute de place et la ville de Lyon, qui finance l'hôpital, décide d'ouvrir des chambres payantes pour les malades non lyonnais. Ces derniers sont même refoulés hors des murs de la ville. Si syphilis et ville font bon ménage, Potton s'alarme aussi de la situation dans les départements limitrophes de Lyon (Ain, Drôme, Loire) où la maladie est observée « chez de pauvres femmes infectées par des nourrissons étrangers, chez de malheureuses familles empoisonnées par la même source. »³⁷ Ce constat met en lumière la conséquence de la mise en nourrice à la campagne des enfants des villes. Les nouveaux-nés urbains transportent avec eux la maladie et la diffusent en zone rurale.
- 18 C'est en ville que les enfants syphilitiques peuvent être pris en charge et soignés : la crèche de l'Antiquaille est ouverte aux petits malades. Elle dispose d'une laiterie et de chèvres pour allaiter directement les petits syphilitiques.³⁸ Lyon voit aussi la création d'un dispensaire par un médecin, le docteur Munaret. Spécialisé dans le traitement de la syphilis, ce lieu est financé par des souscriptions privées.³⁹ Lyon compte enfin d'éminents spécialistes de cette maladie. Les syphilographes lyonnais ont pour noms : Augagneur, Gailleton, Dron, Potton... Victor Augagneur est l'auteur d'un ouvrage sur la syphilis héréditaire tardive (1879), tandis qu'Antoine Gailleton est le premier titulaire de la chaire des maladies cutanées et syphilitiques à la faculté de médecine de Lyon (créée en 1877).⁴⁰ L'autre spécialiste est le docteur Achille Dron que nous avons déjà cité plus haut. Chirurgien en chef de l'Antiquaille, il est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages sur le sujet. C'est notamment lui qui introduira l'idée de syphilis des innocents et tout particulièrement les nourrices infectées par leurs nourrissons, « ces malheureuses qui pour un médiocre salaire ont bravé un danger qu'elles ne connaissaient qu'imparfaitement et perdu leur santé. »⁴¹ Il faut enfin citer Ariste Potton, médecin à l'Hospice de l'Antiquaille et auteur du livre sur les liens entre syphilis et prostitution.⁴²
- 19 Combien de nourrices furent-elles touchées par la syphilis à Lyon ? C'est difficile à dire. La mauvaise image de cette maladie fait qu'elle est entourée du plus grand secret. Elle n'est pas toujours nommée. Et beaucoup de nourrices ne viennent pas à l'Antiquaille pour se faire soigner. Elles préfèrent rester dans leurs familles à la campagne.⁴³ Ce que l'on peut dire, c'est que le nombre de cas de syphilis transmise par le nourrisson à sa nourrice est en hausse dans la seconde moitié du XIXe siècle.⁴⁴ Les chiffres des nourrices infectées par des nouveaux-nés de la Charité et envoyées à l'Antiquaille pour y être soignées

l'attestent.⁴⁵ L'Antiquaille n'arrive pas à accueillir tous les malades. Et si dans la première moitié du XIXe siècle, des voix s'étaient élevées pour dire qu'il fallait abandonner les syphilitiques à leur sort, dans la seconde moitié du XIXe siècle, on voit les choses autrement : « Ces doctrines ne sont plus de notre époque » nous dit Potton, « Elles ne sauraient être aujourd'hui soutenues ou réfutées d'une manière sérieuse. [...] Si les coupables seuls étaient affectés, on aurait quelques raisons de regarder la syphilis comme un châtement ; mais il n'en est point ainsi, la femme la plus chaste peut être empoisonnée, tous les jours, des enfants infectés dans le sein de leur mère, ou par le lait de leur nourrice deviennent la proie de ce mal. L'humanité et la morale indiquent qu'on ne doit rien négliger pour défendre et sauver ces innocentes créatures. »⁴⁶ Faut-il voir dans ce changement d'appréciation une ouverture d'esprit ? On peut en douter. Il semblerait plutôt qu'on assiste là à la prise en compte d'une nouvelle maladie : la syphilis des innocents. D'une maladie longtemps associée au vice et à la prostitution, on voit se dessiner dans cette seconde moitié du XIXe siècle, une autre image, plus douce et compatissante, en lien avec le monde de la toute petite enfance.

- 20 Pour encore mieux comprendre la réalité de cette forme de syphilis, intéressons-nous à quelques exemples : le docteur Achille Dron nous raconte pour commencer le cas de Marie Mondière, âgée de 22 ans. Elle entre dans son service le 22 octobre 1869 à l'hôpital de l'Antiquaille :

Elle est d'une haute stature et d'une constitution magnifique. Jamais de maladie antérieure à celle qui l'amène. Accouchée en septembre 1868. Elle sèvre son enfant à la fin de juin 1869 et vient chercher un nourrisson à la Charité de Lyon, en charge des enfants abandonnés et placés. On lui remet une petite fille de 15 jours qu'elle allaite pendant un mois et demi, époque à laquelle l'enfant meurt.⁴⁷

- 21 Le bébé présente de grosses bulles de pus à son décès : il est atteint de la syphilis. Ce n'est que trois jours après la mort du nourrisson que la nourrice présente ses premiers symptômes. Elle infecte son mari qui se fait soigner, lui aussi, à l'Antiquaille en décembre 1869. Et le petit Antoine Mondière, le fils de la nourrice « a été apporté à la crèche de l'Antiquaille le 30 octobre. La syphilis s'est manifestée chez lui peu de temps après le départ de sa mère. »⁴⁸ Le docteur Dron détaille le traitement, à base de mercure et d'iodure de potassium, administré à chacun des membres de la famille de la nourrice et conclut : « Toute la famille est sortie guérie le 28 janvier 1870. »⁴⁹ On peut aussi citer ce qui arriva à Catherine Gentis, âgée de 38 ans et mère de six enfants. Elle nourrit son dernier enfant jusqu'en mars 1853. C'est à cette date qu'elle vient à Lyon pour servir de nourrice à un enfant malingre, qu'elle va allaiter trois jours. « Craignant de prendre son mal, elle revient dans son pays, laissant l'enfant, qui mourut trois jours après. [...] mais trois semaines après son retour, elle vit se développer à chaque sein des boutons qui s'ulcérèrent... »⁵⁰ On observe le même phénomène chez les nourrices à emporter : Joséphine Berlioz, cultivatrice en Savoie et mère de deux enfants vint à Lyon à l'automne 1869 pour chercher un nourrisson. Le bureau des nourrices lui confie une petite fille qu'elle va allaiter pendant un mois et demi. Aux premiers signes de la maladie : ulcérations aux lèvres et au gosier, elle rend le bébé à ses parents. « C'est un mois après l'avoir rendue et sans avoir donné le sein à aucun enfant que la nourrice vit apparaître sur son sein gauche [...] une petite excoriation. »⁵¹
- 22 Dans ces exemples, la nourrice cesse d'allaiter dès que la maladie est diagnostiquée. Mais certaines nourrices, ne présentant pas ou plus de symptômes, continuent, parce que c'est

leur gagne-pain, à allaiter d'autres nourrissons. Elles sont contaminées mais ne le savent pas encore ou se croient guéries. Elles infectent alors un nouveau-né et dans ce cas, la syphilis fait encore plus de dégâts. C'est ce qui est arrivé à Antoinette Saltarin. Elle accouche le 12 juillet 1868 d'un enfant qu'elle met en nourrice et entre, le 26 juillet, chez le Comte X., pour allaiter un nouveau-né âgé d'un jour. Ce bébé présente des signes de la maladie. La nourrice quitte ce nourrisson au bout d'un mois et demi quand elle remarque des symptômes inquiétants. Lorsqu'elle se croit guérie, elle se place dans une autre maison comme nourrice. Quatre jours après son arrivée dans sa nouvelle place, elle a de nouveau des ulcérations au sein. La mère de l'enfant s'inquiète et la fait ausculter par un médecin, qui reconnaît les symptômes de la syphilis et fait cesser immédiatement l'allaitement. L'enfant a été infecté quinze jours après avoir quitté sa nourrice. Sa nouvelle nourrice sera à son tour contaminée.⁵²

- 23 Il faut remarquer que ne pas confier un bébé syphilitique à une nourrice saine est plus facile dans la vie civile que dans les hôpitaux où accouchent les « filles-mères » qui cachent leurs antécédents. Même si les médecins de la Charité interrogent ces femmes et scrutent leur santé, certaines parviennent à cacher qu'elles ont été ou sont atteintes de la syphilis. Et l'on en sait encore moins sur les bébés abandonnés (on disait « exposés ») sur la voie publique et pris en charge par les hospices civils de Lyon. Achille Dron dit à ce sujet : « Je sais les angoisses humanitaires de mes collègues de la Charité, placés entre la crainte de priver l'enfant d'une nourrice et la douleur de confier à celle-ci un nourrisson qui l'infectera. »⁵³
- 24 Les dossiers des nourrices contaminées, venues réclamer des indemnités auprès des institutions en charge d'enfants abandonnés ou placés, sont une autre source qui nous permet de retracer l'histoire de ces femmes.⁵⁴ Elles s'adressent tout d'abord au maire de leur commune qui envoie une demande d'indemnisation accompagnée de certificats médicaux. Dans certains cas, le maire demande aux administrateurs de la Charité de bien vouloir ordonner l'admission gratuite à l'Antiquaille de la nourrice et de son mari (si ce dernier est aussi atteint).⁵⁵ Les dossiers d'indemnités sont nombreux.⁵⁶ Les nourrices contaminées attendent parfois longtemps d'être indemnisées (un an ou plus) mais il semble que les dossiers sont traités plus rapidement à la fin du siècle. D'ailleurs, ils sont de plus en plus complets : certificats médicaux de l'Antiquaille, bordereaux de sortie En échange de l'indemnisation, « la nourrice doit produire une renonciation à toute répétition ultérieure. »⁵⁷ L'institution s'assure ainsi que l'affaire est classée.
- 25 C'est le cas d'Henriette Charrondière domiciliée dans la Loire. Le 25 février 1899, elle prend à la Charité, l'enfant Yvonne Géry (née le 18 février). Au bout de quelques jours, elle remarque des boutons sur le tronc du bébé qu'elle mène alors chez le médecin. Ce dernier ne pose pas de diagnostic. Trois semaines plus tard, la nourrice consulte à nouveau, la situation s'étant aggravée. Le médecin prescrit le sevrage et les envoie, toutes les deux, à l'Antiquaille à Lyon. Son dossier contient un document daté du 21 août 1899 et signé par la nourrice et son mari dans lequel ces derniers reconnaissent « avoir reçu la somme de 1 800 francs de M. Goyet, inspecteur des enfants-assistés du Rhône. Somme par laquelle ils se reconnaissent complètement indemnisés de toutes les suites de l'affection syphilitique. [...] Et ils déclarent renoncer à toute action, à ce sujet contre le département du Rhône. »⁵⁸
- 26 Notons pour finir que les nourrices syphilitiques sont les seules à pouvoir allaiter des nourrissons atteints du même mal. Une crèche de ce type voit le jour à Lyon, en 1867. Elle abrite, alors, 171 enfants et 24 nourrices. Elle a toutefois fonctionné peu de temps.⁵⁹

Conclusion

- 27 La syphilis des innocents a disparu, en partie, avec la fin du règne de l'allaitement mercenaire. Ce dernier disparaît au bénéfice du biberon qui, grâce aux progrès de la stérilisation, cesse d'être un « engin de mort ». Auparavant, la transmission de la syphilis par un nourrisson syphilitique à sa nourrice, qui elle-même la transmet à son mari puis à ses enfants fut un phénomène bien connu des médecins de la seconde moitié du XIXe siècle. L'émergence de la notion de syphilis des innocents rompit avec l'image que l'on avait jusque-là de la maladie. En effet, bien que touchant autant les hommes que les femmes, la syphilis avait toujours été associée à la femme, et en particulier à la prostituée et au monde de la débauche. Désormais, elle était donc attachée à la nourrice et au monde de la toute petite enfance. La Putain puis la Maman (ici au sens de celle qui nourrit) : des figures de femmes certes différentes, mais néanmoins toutes deux très symboliques !⁶⁰

NOTES

1. Statistiques sanitaires des villes de France et d'Algérie années 1887-1888, cité par Catherine Rollet, « Allaitement, mise en nourrice et mortalité infantile en France à la fin du XIXe siècle », in *Population* n° 6, 1978, p. 1198.
2. Jean-Paul Martineaud, *L'amour au temps de la vérole. Histoire de la syphilis*, Paris, Glyphe, 2010.
3. Claude Quétel, *Le mal de Naples. Histoire de la syphilis*, Paris, Seghers, 1986, 348 p.
4. Hélène Laberge, *La sexualité à travers les âges*, in *Encyclopédie de l'Agora*, Revue en ligne (http://agora.qc.ca/documents/sexualite-la_sexualite_a_travers_les_ages_par_helene_laberge#syphilis). Dernière consultation : 1.12.2016.
5. Paul Labarthe, *Dictionnaire populaire de médecine usuelle*, tome 2, Paris, Marpon et Flammarion, 1887, p. 988.
6. Ariste Potton, *De la prostitution et de la syphilis dans les grandes villes. Dans la ville de Lyon en particulier*, Lyon, Charles Savy, 1842, p. 84.
7. Théodore Zeldin, *Histoire des passions françaises. Tome 1 Ambition et amour*, Paris, Seuil, 1980, p. 357.
8. H. Laberge, *La sexualité à travers les âges*, op. cit. Paris compte 1,6 millions d'habitants en 1861 et 2,6 millions en 1900.
9. Alain Corbin, *L'hérédosyphilis ou l'impossible rédemption. Contribution à l'histoire de l'hérédité morbide*, in *Romantisme*, 1981, n° 31, p. 132.
10. *Ibid.*, p. 134.
11. *Ibid.*, p. 136.
12. *Ibid.*, p. 137.
13. *Ibid.*, p. 147.
14. Guéneau de Mussy cité dans Alfred Fournier, *L'hérédité syphilitique : leçons cliniques recueillies et rédigées par le Dr. P. Portalier*, Paris, G. Masson, 1891, p. 23.
15. A. Corbin, *L'hérédosyphilis*, op. cit., p. 139.

16. A. Fournier, *Syphilis et mariage : leçons professées à l'hôpital Saint-Louis*, Paris, G. Masson, 1880, 306 p.
17. Virginie De Luca, « Natalisme et hygiénisme en France de 1900 à 1940. L'exemple de la lutte antivénéérienne », in *Population* n° 3, 2009 (Vol. 64). URL : www.cairn.info/revue-population-2009-3-page-531.htm, p. 18. Dernière consultation : 1.12.2016.
18. Loi Roussel du 23 décembre 1874 relative à la protection des enfants du premier âge, article premier.
19. Alfred Fournier, *Nourrices et nourrissons syphilitiques. Leçons professées par le docteur Fournier*, Paris, Delahaye, 1878, p. 57.
20. *Ibid.*, p. 8.
21. *Ibid.*, p. 34.
22. *Ibid.*, p. 40.
23. *Ibid.*, p. 45.
24. *Ibid.*, p. 46.
25. Achille Dron, *De la propagation de la syphilis par les nourrices : mode particulier de transmission de la syphilis au nourrisson par la nourrice dans l'allaitement*, Lyon, Aimé Vingtrinier, 1870, p. 38.
26. Ils sont alors nourris avec de l'eau sucrée puis du lait de vache coupé avec de l'eau.
27. Anne-Claire Lauzier, *Pratiques d'allaitement à Port-Royal et aux Enfants-Assistés à la fin du XIXe siècle*, Mémoire pour obtenir le diplôme d'État de sage-Femme, soutenu le 8 avril 2011, université Paris Descartes, p. 33.
28. Ernest Gallois, *Recherches sur la question de l'innocuité du lait provenant de nourrices syphilitiques*, Paris, Delahaye et Cie, 1877, p. 16.
29. Camille Appay, *Des maladies communiquées et notamment de la transmission de la syphilis par l'allaitement*, Paris, G. Masson, 1876, p. 3.
30. *Ibid.* p. 136.
31. A. Potton, *De la prostitution et de la syphilis*, *op. cit.*, p. 11.
32. *Ibid.*, p. XIV.
33. *Ibid.*, p. 34.
34. *Ibid.*, p. 41.
35. Olivier Faure, René Mornex et Bernard Ducouret, *L'Antiquaille de Lyon Histoire d'un hôpital*, Lyon, Lieux Dits, 2004, 174 p.
36. La population lyonnaise est de 350 000 habitants en 1870.
37. A. Potton, *De la prostitution et de la syphilis*, *op. cit.*, p. 82.
38. A. Dron, *De la propagation de la syphilis*, *op. cit.*, p. 44.
39. A. Potton, *De la prostitution et de la syphilis*, *op. cit.*, p. 205.
40. Notons que tous deux furent maires de Lyon ! Antoine Gailleton de 1881 à 1900 et Victor Augagneur de 1900 à 1905.
41. A. Dron, *De la propagation de la syphilis*, *op. cit.*, p. 5.
42. A. Potton, *De la prostitution et de la syphilis* [1842], *op. cit.*
43. A. Dron, *De la propagation de la syphilis*, *op. cit.*, p. 41.
44. *Ibid.*, p. 39.
45. *Ibid.* Chiffres officiels des Hospices de Lyon. En 1860 : 4 nourrices infectées et 17 en 1867 ! En 1869 : 30 nourrices syphilitiques sont soignées à l'Antiquaille, auxquelles il faut ajouter celles traitées lors des consultations gratuites.
46. A. Potton, *De la prostitution et de la syphilis*, *op. cit.*, p. 204.
47. A. Dron, *De la propagation de la syphilis*, *op. cit.*, p. 11.
48. *Ibid.*, p. 12.
49. *Ibid.*, p. 13.
50. *Ibid.*, p. 28.
51. *Ibid.*, p. 22.

52. *Ibid.*, p. 30.

53. *Ibid.*, p. 39.

54. ADR 3X 1927-3X 1931 Dossier: Nourrices contaminées. Les Hospices civils de Lyon qui prennent en charge les enfants abandonnés et les placent chez des nourrices en dehors de Lyon, indemnisent ces dernières en cas de contamination.

55. Dans ce cas, c'est au frais du service des enfants assistés.

56. 1882-1891 : 37 dossiers, 1892-1894 : 20 dossiers, 1895-1899 : 13 dossiers.

57. ADR 3X 1928.

58. ADR 3X 1930. Localement, les agents d'exécution de la loi Roussel sont les préfets.

59. Le professeur Fournier à Paris s'inspira de cette expérience lyonnaise et ouvrit dans les années 1880 à l'hôpital de Lourcine une structure identique.

60. *La Maman et la Putain* est un film français de Jean Eustache réalisé en 1973. Les psychiatres parlent du complexe de la Madone et de la Putain, représentation dans laquelle les hommes enfermeraient les femmes, avec pour conséquence que la femme en devenant mère ne serait plus sexuellement désirable.

ABSTRACTS

La mise en nourrice est une pratique très largement répandue, en France, dans la Seconde moitié du XIXe siècle, alors que la syphilis est, à cette époque, « la » grande maladie vénérienne. Maladie contagieuse et héréditaire, elle va être à l'origine d'une véritable « terreur du mal vénérien » qui se répand à partir des années 1880. La mise en nourrice et la syphilis forment dès lors un duo explosif puisque le lait est un transmetteur. Cette « syphilis des innocents » modifie l'image que l'on avait jusque-là de la maladie, que l'on associait à la prostitution et au monde de la débauche. Elle est désormais attachée au monde de la toute petite enfance.

It was very common to have infants fed and raised by wet-nurses in France in the 2d half of the XIXth century. Syphilis was then scourge n°1, "the" main venereal disease. This contagious and hereditary condition will trigger a real "terror, awe of the venereal scourge" which spreads out from the 1880ies. Wet-nursing and syphilis become a critical duet, as milk is a vector of the condition. This so-called "innocents syphilis" is a drastic contrast, opposing the traditional image of that illness, commonly associated with prostitution and lecherous circles. It then becomes a phenomenon related to infancy.

AUTHOR

EMMANUELLE ROMANET-DA FONSECA

Docteur en histoire, Emmanuelle Romanet-da Fonseca est chercheur associé à l'IETT (EA 4186) Université Jean Moulin Lyon 3. Elle travaille sur la situation des femmes dans leurs relations au monde du travail et la situation des femmes dans leur rôle de mère, de l'Ancien Régime jusqu'au XIXe siècle.

Emmanuelle Romanet-da Fonseca has a PHD in History and is an associate researcher at IETT (EA 4186), Université Jean Moulin Lyon 3. She works on the condition of women in their relationships

with the working world and in their role as mothers, spanning the period from the Ancien Régime to the 19th century.